

Snuipp-Fsu16
10 rue de chicoutimi
16000 Angoulême

Déclaration liminaire capd du 31 mars

Monsieur l'Inspecteur d'académie, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Depuis les événements de janvier, la ministre multiplie les interventions et les effets d'annonce : numérique, laïcité, valeurs de la République, harcèlement, développement durable, évaluation,... Un véritable rideau de fumée médiatique pour masquer les difficultés quotidiennes de l'école et de ses enseignants : pas assez de moyens pour alléger les effectifs, pour abonder le remplacement, pour reconstituer les RASED décimés, pour la formation continue des enseignants, les PDMQDC, l'accueil des moins de 3 ans ...

L'école mérite mieux que l'austérité ! C'est le message que porteront les enseignants dans la rue le 9 avril aux côtés de l'ensemble des salariés pour exiger des choix politiques plus justes et plus efficaces. Le snuipp-fsu 16 relaiera la demande des collègues de ne pas se déclarer gréviste au préalable, conformément au courrier envoyé au ministère le 23 mars.

Aujourd'hui, nous allons aborder l'examen des candidatures en stage capash :

Cette année, il n'y aurait que 6 départs en CAPA-SH, soit 5 de moins que l'année dernière. Alors que la situation du département montre une baisse globale de 35% de postes en 6 ans et de 70% pour les maitres G.

Soit une baisse globale de 35% en 6 ans.

Une baisse de pratiquement 70% pour les maîtres G !

Vous vous engagez à mener une analyse approfondie des personnels spécialisés (pyramide des âges, répartition par option) pour en tenir compte dans un plan de formation cohérent et programmé.. Nous constatons et dénonçons le fait qu'il n'y ait eu aucune concertation avec les représentants des personnels sur le nombre de départs en stage et le choix des options. Nous rappelons que cette question aurait dû être traitée en amont en CT et nous demandons comme chaque année et comme le prévoient les textes, que celle-ci soit abordée l'année prochaine. Vous nous aviez dit l'an dernier qu'un bilan serait fait et communiqué, nous ne l'avons pas eu.

Notre seule satisfaction est de voir que l'engagement du gouvernement d'augmenter les départs en formation pour réalimenter les Rased se réalise enfin cette année avec 1 départ en E, 1 en G (en Charente le dernier départ remonte à 2005) et un appel à candidature pour le DEPS.

Malheureusement à ce rythme là, l'administration n'arrivera pas à ré-alimenter des Réseaux décimés avec l'ancien gouvernement.

Comme nous l'avons déjà réclamé au sein de cette CAPD, mais aussi dans le collectif Rased de la Charente, notre département doit envoyer des personnels en formation, si l'on prend en compte les futurs départs à la retraite, pour ne pas se retrouver en pénurie de personnels qualifiés pour aider les élèves en difficulté.

Intégrer les élèves, oui, mais dans des conditions décentes pour l'élève, son enseignant-e et ses camarades nous semble tout aussi importants.

Ensuite, un mot sur le résultat des permutations informatisées dans notre département

Nous dénonçons des résultats très décevants, puisque dans notre département il n'y a que 20.75% de satisfactions, pour 21.67% sur le plan national. Nous espérons que le groupe de travail ministériel prévu en mai-juin puisse dénouer les situations les plus dramatiques.

Postes adaptés

De trop nombreux personnels, en difficulté durable ou passagère, ne peuvent bénéficier de poste adapté ou d'un reclassement, faute de moyens budgétaires consacrés à ces dispositifs. Le SNUipp-FSU demande que les postes adaptés ne soient pas contingentés mais soient augmentés à hauteur des besoins. Toutes les possibilités de reclassement doivent être étudiées, avec les mesures d'accompagnement et de formation nécessaire...

De même, un allègement de service doit pouvoir être proposé à ces personnels qui, pour certains, n'ont d'autres solutions que de demander un temps partiel. Il n'est pas admissible que la santé physique ou psychique des personnels subisse les conséquences de l'insuffisance et de l'inadaptation des moyens.

Aucun enseignant non retenu dans le cadre des postes adaptés ne doit se retrouver sans solution à la rentrée prochaine.

Lle bureau départemental du snuipp-fsu 16.